



- Groupe de travail 6 -
Enjeux fonciers et patrimoniaux
Département du Lot-et-Garonne
Réunion R1

Type de document	Relevé des échanges
Groupe de travail	GT 6g
Date de la réunion	22 juin 2010
Lieu de réunion	Agen (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
Pièces jointes au présent relevé des échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama projeté lors de la réunion • Feuille de présence • Liste des entités invitées

- **Liste des invités**
 - Se reporter à la liste des entités invitées en pièce jointe
- **Liste des invités présents**
 - Se reporter à la feuille de présence en pièce jointe.
- **Liste des animateurs**
 - Rodolphe FOUCAUD – Réseau Ferré de France
 - Joël HILLAIREAU – groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis
 - Delphine BALLETT – groupement Inexia-SNC Lavalin- Arcadis
- **Documents consultés en séance**
 - Cartes thématiques des enjeux humains sur fond de plan 1/25 000^{ème} avec mention du périmètre des études et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010
 - Plan du fuseau de 1000m sur cahier d'orthophotoplans (format A3) au 1/10000^{ème}
- **Documents envoyés préalablement à la séance**
 - Note sur le programme d'études et de concertation de l'étape 2
 - Charte de la concertation
 - Note méthode de l'analyse environnementale

Le présent document s'attache à faire un relevé des échanges dans un esprit d'exhaustivité et de fidélité. Les échanges trop éloignés du propos général (GPSO) ou thématique n'ont pas été relevés et ne figurent pas dans ce document.

Déroulé de la séance

Préambule :

Le Groupe de Travail 6 dédié au département du Lot-et-Garonne traitera des enjeux fonciers et patrimoniaux uniquement. Tout autre élément, réflexion, étude, qui n'entre pas dans ce champ d'analyse ne sera pas repris au titre des relevés des échanges.

RFF présente les études et concertations prévues de mai 2010 (validation du fuseau de 1000 m par le COPIL) à la fin 2011 (dossier d'avant-projet sommaire).

L'objet de ce groupe de travail est de présenter la méthodologie d'analyse environnementale, la grille des enjeux hiérarchisés proposée en étape 2, et la problématique foncière associée au projet (emprises).

La grille présentée reprend les critères hiérarchisés validés en étape 1 pour la recherche des fuseaux et intègre de nouveaux critères en prenant en compte la précision des données de l'étape 2 pour la recherche d'un tracé.

RFF sollicite les membres des groupes de travail pour récolter leurs avis sur cette grille et sur la prise en compte des enjeux.

RFF précise enfin la méthodologie de prise en compte des enjeux fonciers et patrimoniaux :

- la première de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement ;
- à défaut de pouvoir éviter les enjeux, la nécessité de limiter l'impact du tracé sur ces derniers ;
- à défaut de limiter efficacement l'impact sur les enjeux, proposer des mesures compensatoires très en amont de la réalisation du projet ;

RFF précise que le diaporama présenté en séance sera transmis avec le compte-rendu à l'ensemble des invités et des présents.

Points marquants et conclusions

Rodolphe Foucaud (RFF) rappelle que l'objectif de l'année 2010 est la recherche d'un tracé.

Il rappelle en termes de méthodologie que les critères de la grille seront stabilisés début juillet 2010, en tenant compte des remarques faites au cours de la réunion.

Enfin, il rappelle que la décision ministérielle qui pourrait être prise courant juillet et les arrêtés départementaux de prise en considération du fuseau d'études des GPSO, ainsi que la déclaration de Projet d'Intérêt Général du projet, seront des premiers leviers d'actions concernant le foncier bâti et non-bâti.

RFF rappelle que le prochain groupe de travail aura lieu en octobre et présentera les hypothèses de tracés.

• **Présentation et échanges de la réunion**

Organisme	Propos	Réponse de RFF en séance
RFF	Présente les principes des études et de la concertation pour 2010 - 2011 Précise que l'articulation entre études et concertation est maintenu. Rappelle que les membres de groupes de travail contribuent et participent à l'élaboration progressive du tracé, que les commissions consultatives (composées des élus des collectivités, du conseil général et régional, réunies sous l'égide du Préfet) délivrent des avis, que les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent et propose des décisions au comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux).	
RFF	Présente les objectifs pour 2010 - 2011 Présente le programme de la concertation Présente les différentes étapes jusqu'au tracé retenu par le COPIL à l'été 2011 Synthétise les temps forts de ce calendrier <ul style="list-style-type: none"> - été 2010 : identification des zones sensibles - octobre 2010 : présentation des hypothèses de tracé pour concertation - Janvier 2011 : présentation du tracé pressenti pour concertation - mai 2011 : présentation en commission consultative du tracé proposé 	
SDAP du Lot-et-Garonne	Il est difficile d'imaginer les infrastructures, leurs volumes et leurs formes. Y aura-t-il des modélisations 3D des ouvrages ?	La phase de recherche d'hypothèses de tracés est en cours ; lorsqu'une hypothèse de tracé sera retenue, la position des ouvrages et leur configuration seront connues, des modélisations de leur insertion seront alors réalisées pour faciliter la visualisation du projet.
RFF	Présente la grille de hiérarchisation des enjeux et ses évolutions depuis l'étape précédente Précise que cette grille tient compte des contributions reçues préalablement à la réunion et sera finalisée d'ici juillet 2010 par consolidation de l'ensemble des contributions recueillies en séances.	
SDAP du Lot-et-Garonne	Fait remarquer dans la grille que les « Sites inscrits » et « Sites classés » sont des protections liées à la qualité paysagère d'un lieu ; il serait nécessaire de préciser dans le titre de la thématique cette dimension paysagère, qui ne figure pas dans l'intitulé de la thématique « Patrimoine historique et paysager ».	Le titre de la thématique concernée sera modifiée et rédigée comme suit : « Patrimoine historique, culturel et paysager ».
Communauté de Communes Laplume-en-Bruilhois	Revient sur la remarque du SDAP et confirme la difficulté à visualiser le tracé dans le paysage notamment en fonction des sections en déblais ou en remblais.	La définition des hypothèses de tracés inclut une première définition du profil en long du tracé et des secteurs en remblais ou en déblais.
RFF	Expose les principes de prise en considération des enjeux fonciers, au travers d'exemples Présente les modalités d'urbanisme et modalités foncières dans le calendrier global du projet	
Communauté de Communes Laplume-en-Bruilhois	Le projet implique une consommation foncière importante. Quelle sera la démarche de RFF sur ce point ?	RFF donne un ordre d'idée pour les futures emprises de la LGV : 80 à 90 m de large, soit 8 à 9 ha de consommation foncière par km de ligne nouvelle. La première disposition sera de proposer des emprises ajustées aux besoins de la réalisation de ce projet. Dans un second temps, il sera proposé la mise en œuvre de stockage foncier pour alimenter les aménagements fonciers agricoles et forestiers et compenser en partie les surfaces prélevées.
Communauté de Communes Laplume-en-Bruilhois	La réalisation du bilan des matériaux paraît tardive (2012). Comment dans ces conditions prendre au mieux en compte les enjeux de protection acoustique des populations riveraines de la ligne sans positionner au plus tôt les secteurs de déblais et remblais ?	RFF rappelle qu'il faut distinguer deux étapes : la recherche et la comparaison d'hypothèses de tracés qui permettra de connaître également le profil en long du tracé et les secteurs en déblais ou remblais. Il sera possible dès cette phase d'appréhender les impacts acoustiques et de définir à ce stade des principes de protection. Cette étape est à distinguer du bilan des matériaux qui lui, a pour objectifs d'évaluer les quantités de matériaux ajoutés ou retirés sur l'ensemble du projet.

Organisme	Propos	Réponse de RFF en séance
Communauté de Communes Laplume-en-Bruilhois	A partir de quel moment est mise en place la démarche de constitution des réserves foncières ?	RFF rappelle sa volonté d'anticiper la constitution des réserves foncières. A l'automne 2010, les partenaires seront réunis afin d'établir un programme technique et financier sur cette question foncière, soumis à la décision du COPIL début 2011 et pour une mise en œuvre dès 2011.
SAFER	Indique qu'elle tente déjà de saisir les opportunités foncières existantes mais elle observe déjà une fermeture du marché foncier agricole assez significative. Elle espère que le travail de terrain qui est mené auprès des agriculteurs par les conseillers de la SAFER permettra de faciliter les ventes et les acquisitions à l'amiable.	
Communauté de Communes Laplume-en-Bruilhois	Souhaite savoir s'il existe une convention avec la SOGAP ?	Une fois la décision prise par le COPIL d'autoriser de procéder à des actions de stockage foncier, une convention sera alors passée, notamment avec la SOGAP.